

## CONCOURS CYCLE B REGIES FINANCIERES 2017

### PROPOSITION DE CORRECTION

**SUJET : A LA LUMIERE DES DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES, DEMONTREZ QUE LE CAMEROUN EST UN ETAT DE DROIT.**

#### **Eléments clés de compréhension**

#### **INTRODUCTION**

##### **1- Définition des termes**

a) **Disposition** : règle

b) **Constitution** : ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la forme de l'Etat, l'organisation de ses institutions, la dévolution et les conditions d'exercice du pouvoir y compris le respect des droits fondamentaux.

- Acte juridique suprême de l'Etat

c) **Etat** : société politique résultant de la fixation sur le territoire déterminé d'une collectivité humaine, relativement homogène, règle par un pouvoir institutionnalisé, comportant le monopole de la contrainte organisée, spécialement le monopole de la force armée.

- Personne morale titulaire de la souveraineté

d) **Droit** : ensemble de règles visant à organiser la conduite de l'homme en société et dont le respect est assuré par la puissance publique.

2- **Problématique** : démontrer que le Cameroun est un Etat dont l'ensemble des autorités et administratives, centrales et locales, agit en se conformant effectivement aux règles de droit en vigueur et dans lequel tous les individus bénéficient

également de libertés publiques et de garanties procédurales et juridictionnelles.

3- **Annnonce du plan** : rappeler la pertinence des garanties constitutionnelles et prouver l'efficacité de l'Etat de droit au Cameroun.

## **I- Les garanties constitutionnelles sont réelles**

### **A- Les droits de l'homme sont consacrés**

1. Les citoyens sont égaux en droit et des devoirs
2. La sécurité des hommes et des biens est assurée
3. Le progrès économique et social de la nation est programmé

### **B- Le peuple est souverain et les citoyens participent à la gestion des affaires publiques**

- 1- Les dirigeants sont élus démocratiquement pour exercer l'autorité de l'Etat
- 2- Les libertés fondamentales sont proclamées

## **II- L'Etat de droit est effectif**

### **A- Les institutions sont équilibrés et fonctionnent efficacement en parfaite harmonie sur la base de pouvoirs séparés**

1. Le Président de la République Définit la politique de la nation et dirige l'Etat
2. Le Gouvernement met en œuvre la politique de la nation et est responsable devant l'Assemblée Nationale.
3. Le Parlement légifère et contrôle l'action du Gouvernement
4. La justice est rendue sur le territoire de la République au nom du Peuple Camerounais par les Cours et les Tribunaux, de manière indépendante.

**B- L’ACTION DE L’ETAT EST ENCADREE ET  
L’ADMINISTRATION OBEIT AU PRINCIPE DE LA  
LEGALITE**

1. Le Conseil Constitutionnel régie le fonctionnement des institutions
2. Le Parlement approuve avant leur ratification ; les traités et accords internationaux négociés et ratifiés par le Président de la République.
3. Les actes administratifs sont soumis au contrôle du juge

**CONCLUSION**

Le Cameroun est bel et bien un Etat de droit

**NB :** la forme et le fond se tiennent